

CONSULTATION ÉCRITE

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de résolution CA20 210152 adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) afin d'ajouter un 4e logement au bâtiment existant, au 5795, boulevard LaSalle – lot 1 938 115 du cadastre du Québec.

Agrandissement et ajout d'un logement à un bâtiment familial isolé

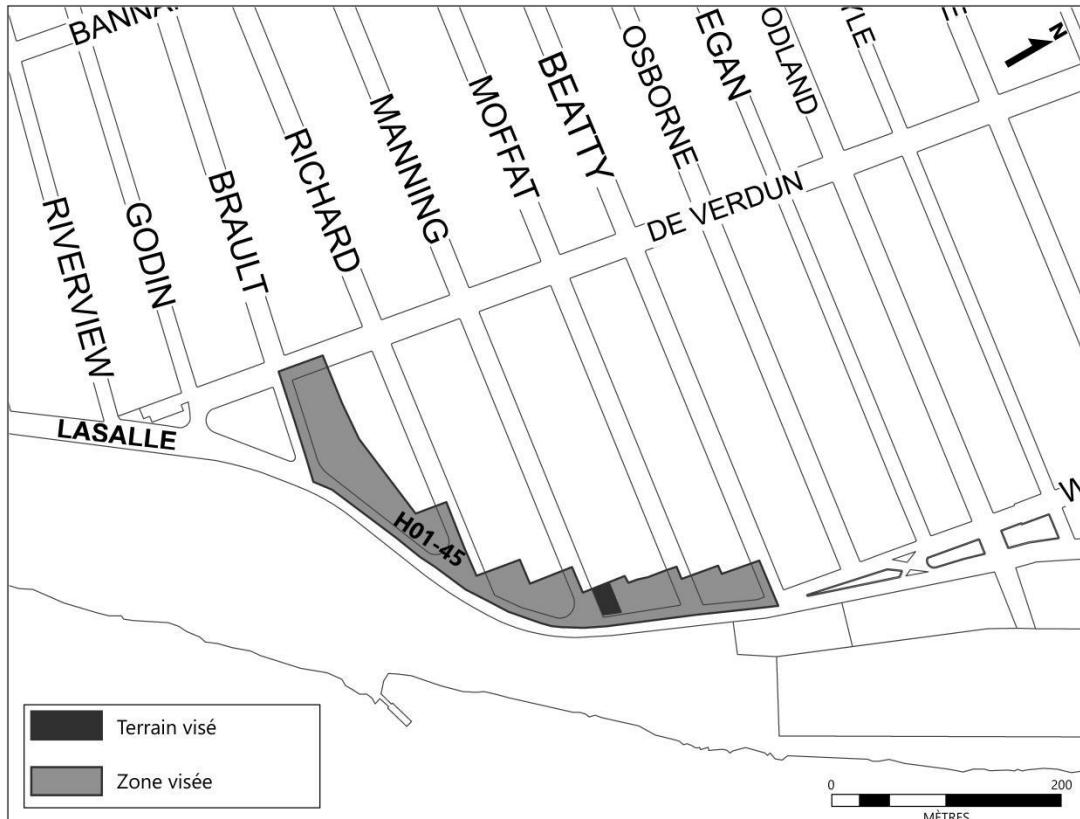
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption du [premier projet de résolution CA20 210152](#), à la séance du 29 juin 2021, l'arrondissement de Verdun tiendra une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du **2 au 16 août 2021**.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) car il déroge au nombre logement maximal, établi à 3 dans la grille des usages et normes H01-45 du *Règlement de zonage* (1700).

Il déroge également aux articles 85, 126, 158, 163 et 203 du *Règlement de zonage* (1700) concernant l'empietement d'une fenêtre en saillie dans une marge latérale, le nombre minimal d'arbres requis en cour avant, la dimension d'une ouverture sur un mur latéral et de l'agrandissement qui ne respectent pas l'harmonie du tronçon en termes de dimension, les matériaux de revêtement proposés sur la partie supérieure du mur latéral du côté de l'agrandissement et du 2^e étage de l'agrandissement ainsi que l'aménagement d'une terrasse au sol dans la cour arrière et la cour avant du nouveau logement. [Pour de plus amples précisions, voir le [document de présentation](#) de ce projet.]

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :

https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/presentation_consultation_ecrite_5795_lasalle.pptx_.pdf



Cette consultation écrite remplace, conformément à l'Arrêté ministériel n° 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant du **2 au 16 août 2021** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant ce premier projet de résolution.

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

- 1^o par voie électronique en utilisant le [**formulaire**](#) prévu à cette fin;
- 2^o par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – premier projet de résolution CA20 210228
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Montréal (Québec) H4G 1M4

- 3^o par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues.

Toute personne intéressée est invitée à consulter la [**documentation**](#) relative à ce premier projet de résolution.

Le [**premier projet de résolution**](#) ainsi que le [**document de présentation**](#) de ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consultée du lundi au jeudi de 8 h30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du secrétariat d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible de consulter ce premier projet de résolution en cliquant sur le lien apparaissant ci-dessus ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : verdun-greff@ville.montreal.qc.ca

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun,
le 23 juillet 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Mario Gerbeau